



par le **SNITPECT-FO**

L'instant



n°3
Février 2014

Où est Charlie ?

Serez-vous reconnaître votre équipe de présentateurs vedettes sur la photo ?



Équipe Cerema-FO (11/02/2014)

L'instant TV est la nouvelle e-lettre, légère et décalée du SNITPECT à destination des agents de la DTec TV.

Elle est rédigée par l'équipe locale du SNITPECT. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et à nous rejoindre.

Contact :

snitpect-fo.syndicats.oh.certu@cerema.fr

L'instant Cerema

C'est quoi cette photo dans la TV ?

Les 11 et 12 février, les délégués Force Ouvrière du nouvel établissement public se sont réunis sous l'égide de la FEETS-FO en présence de leurs Syndicats nationaux. Ils ont ainsi édifié les structures fédérales Force Ouvrière des ex-CETE/SETRA/CERTU/CETMEF conformément au nouveau périmètre des services regroupés au sein du Cerema le 1er janvier dernier.

[Le communiqué FO](#)

Et sinon ?

La construction du « bateau » Cerema se poursuit. Deux arrêtés paru au JO du 14 février institue le comité technique et le comité d'hygiène et sécurité de l'établissement.

Arrêté du 21 janvier 2014 instituant un comité technique d'établissement au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028594189&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 21 janvier 2014 relatif à la création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail auprès du centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028594201&dateTexte=&categorieLien=id>

Et encore ?

Le planning des comités de domaine 2014 est paru : [c'est ici](#) !

Mercredi, s'est tenue la première CAP mobilité de l'année 2014, première CAP qui devait amorcer la fermeture du musée des horreurs de la mobilité.

Mais force est de constater que nous devons continuer à nous mobiliser ... car encore une fois, les freins à la mobilité étaient nombreux (publication de postes réservés, avis défavorables des services d'accueil injustifiés, concurrence accrue entre corps, coeurs de métiers préservés et pire encore, publication de postes uniquement sur la BIEP !) et il nous a fallu nous battre pour faire sauter quelques-unes de ces barrières et trouver une issue favorable aux projets de mobilité des ITPE!

Les ITPE facilitent les conditions de promotion des lauréats de l'exam' pro

Avec à la clé quelques gains indéniables : les lauréats de l'examen professionnel 2013 ont tous trouvé, ou sont sur le point de trouver, un poste à leur convenance dans le cycle normal de mobilité. Un acquis majeur obtenu grâce à notre action, plaçant les conditions de leur épanouissement et de leur réussite dans leur premier emploi d'ITPE!

Autre avancée : grâce à la mobilisation croisée des délégués des élèves et des élus à la CAP, nous avons obtenu la ré-ouverture d'un espace de concertation sur le processus d'affectation des sorties d'école. Espace dans lequel le SNITPECT-FO tiendra toute sa place, pour que les améliorations obtenues en terme de calendrier notamment ne soient pas occultées par l'absence de souplesse de l'administration en matière de panel de postes proposés!

Une CAP au cours de laquelle nous avons une nouvelle fois interpellé l'administration, en présence de la sous-direction concernée, en rapport avec les problématiques de prise d'arrêt, d'erreurs et de retards sur les rémunérations perçues, etc...

Une CAP enfin qui aura permis de rendre hommage à 2 camarades décédés récemment, tout juste sorti d'école pour l'un, à quelques encablures de la retraite pour l'autre.

Pour en savoir plus, tu peux retrouver

- [la déclaration préalable et la lettre des délégués](#) ;
- [les résultats de la CAP](#).

Le "en direct de la CAP" devrait être publié prochainement.

Circulaire 2015 promotion à ITPE :

Dans l'attente de la publication de la circulaire promotions, la DRH a adressé le 10 février à l'ensemble des services l'extrait concernant [la promotion à ITPE](#), par liste d'aptitude, pour l'année 2015.

Attention → modification du processus d'affectation : les lauréats pourront se positionner pour choisir leur poste sur la liste mobilité de la CAP du 16 octobre (avec prise de poste au 1er janvier 2015) ou de celle de février 2015 (avec prise de poste au 1er mai 2015).

Déprécarisation des agents contractuels :

[L'arrêté relatif à l'organisation du concours réservé à l'accès au corps des ITPE](#) est enfin paru.

J'attire ton attention sur la date limite d'inscription, fixée au 14 mars 2014. Les épreuves écrites sont programmées le 20 mai.

L'instant National

FORCE OUVRIÈRE quitte définitivement le groupe de travail ministériel sur les Risques Psycho-Sociaux.

Au regard des annonces du gouvernement sur la suppression des effectifs et des restrictions budgétaires (50 milliards d'économies à faire sur le service public), comment l'administration souhaite t-elle, concrètement, donner du sens à l'activité de chaque agent avec une réelle visibilité sur leurs postes d'une part et leurs missions d'autre part ?

Les services, rendus responsables et acteurs de la réduction de leurs propres effectifs par les dispositifs de maîtrise des ETP, se livrent à des opérations d'automutilation qui impactent directement et gravement les agents dont ils doivent préserver la santé physique et mentale.

FORCE OUVRIÈRE, n'étant pas entendu sur ses interpellations, quitte définitivement ce groupe de travail RPS dont l'instruction, en l'absence de mesures, de redéploiement et de moyens concrets, ne pourra en aucune manière réduire le risque à la source.

[La déclaration FO.](#)